

CdM/10/10/2026 26-102
N° dossier parl. : 8747

Projet de loi relative à la construction du Sportlycée et d'un internat à Mamer.

Avis de la Chambre des Métiers

Par sa lettre du 7 mai 2026, Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

Le projet de loi (ci-après le « Projet ») a pour objet d'autoriser la construction d'un nouveau site du Sportlycée (ci-après le « SLL ») à Mamer, doté d'un internat et des infrastructures sportives indispensables, destiné à accueillir un nombre croissant d'élèves-sportifs. Ce complexe vise à offrir un cadre adapté à la poursuite d'un double objectif associant formation scolaire et pratique sportive de haut niveau. Le Projet s'inscrit dans la volonté de disposer au Luxembourg d'infrastructures modernes, capables de répondre aux exigences spécifiques de ce type d'enseignement et d'en garantir la qualité à long terme.

La construction d'un nouveau site constitue une réponse à des contraintes structurelles identifiées dans l'organisation actuelle, marquée notamment par la dispersion des sites d'entraînement et les inefficiences qui en résultent. La centralisation des activités pédagogiques et sportives au sein d'un même ensemble permet d'envisager une utilisation plus rationnelle des ressources, une réduction des déplacements et une amélioration globale des conditions d'apprentissage et d'encadrement.

La Chambre des Métiers salue l'initiative du Projet, qui s'inscrit dans une approche visant à renforcer et diversifier l'offre de formations spécialisées et à promouvoir des parcours d'excellence reconnus, adaptés à des profils spécifiques. Le développement de l'infrastructure d'un établissement sectoriel dédié au sport de haut niveau constitue une évolution cohérente, permettant de mieux prendre en compte les besoins particuliers des élèves concernés et de valoriser des formats éducatifs complémentaires aux approches traditionnelles.

À cet égard, la conception pédagogique du SLL, fondée sur un modèle intégré d'école à temps plein, trouve dans cette nouvelle infrastructure les conditions nécessaires à sa

pleine mise en œuvre. Le regroupement sur un site unique des espaces dédiés à l'enseignement, à l'entraînement et à la vie quotidienne permet de renforcer la cohérence d'un modèle pédagogique spécialisé. Une telle approche contribue à reconnaître et à valoriser des formes d'excellence diversifiées, tout en offrant un cadre structuré propice au développement du potentiel individuel des élèves. Elle participe également à une évolution du système éducatif vers des modèles plus différenciés et individualisés, tenant compte de la diversité des compétences et des aspirations.

La conception du futur complexe appelle également une appréciation positive dans la mesure où elle répond étroitement aux besoins réels des élèves et du personnel enseignant. La diversité des espaces prévus (salles de classe, espaces d'apprentissage individuel, internat, espaces communs et infrastructures sportives) témoigne d'une volonté de concevoir l'architecture comme un véritable levier au service du projet pédagogique du SLL.

La Chambre des Métiers note également avec intérêt l'intégration d'espaces dédiés à des activités pratiques et techniques, tels que le « maker space », qui permettent aux élèves de développer des compétences professionnelles concrètes. Ces aménagements contribuent utilement à rapprocher le milieu scolaire des réalités professionnelles et à encourager des approches pédagogiques plus interactives.

L'implantation du nouveau site du SLL à proximité immédiate du Lycée Josy Barthel et de l'École européenne Luxembourg II constitue par ailleurs un atout majeur. Cette configuration permet en effet de créer un pôle éducatif favorable aux synergies et à l'élargissement de l'offre scolaire. Elle ouvre notamment de nouvelles perspectives en matière d'orientation, en permettant aux élèves-sportifs d'accéder à une plus grande variété de filières à proximité immédiate, y compris à la formation professionnelle, aux classes supérieures de l'enseignement secondaire général, ainsi qu'à des parcours internationaux. La Chambre des Métiers estime que cette ouverture constitue un facteur essentiel permettant aux élèves de réaliser pleinement leur potentiel et de promouvoir la diversité des talents.

Toutefois, la faisabilité effective de la conciliation entre les exigences du sport de haut niveau et celles de la formation professionnelle initiale mérite d'être examinée, notamment dans le cadre de l'apprentissage ou des périodes de stage en entreprise, qui requièrent une présence plus substantielle dans les organismes de formation professionnelle (e.a. artisanaux). Une telle double exigence pourrait s'avérer difficile à mettre en œuvre en pratique. La Chambre des Métiers estime néanmoins essentiel de maintenir cette option, afin de préserver une ouverture vers l'ensemble des voies de formation.

Dans le prolongement de ces considérations, le Projet revêt également un intérêt significatif du point de vue de la politique d'investissement public. Dans un contexte économique marqué par des tensions persistantes affectant le secteur de la construction, notamment en raison des répercussions des crises récentes, la mise en œuvre de projets d'envergure constitue un levier important pour soutenir l'activité économique et préserver les capacités de production. Toutefois, afin de permettre aux petites et moyennes entreprises d'accéder plus largement aux marchés publics et de renforcer le tissu économique local, il est indispensable de mettre en place une stratégie d'attribution structurée, fondée notamment sur une répartition fonctionnelle et technique des différents lots des marchés publics. En outre, à cause d'une forte évolution des coûts

liés aux matières premières et à la main-d'œuvre, une mise à jour régulière des estimations financières et des devis s'avère indispensable pour sécuriser les procédures d'appel d'offres et éviter les situations qui conduisent à l'échec ou à l'annulation des marchés en raison du dépassement des budgets prévus.

Dans cette optique, la Chambre des Métiers souligne que les investissements publics dans des infrastructures scolaires et sportives modernes présentent un double intérêt, à savoir développer les services publics et stimuler l'économie à court terme. De telles initiatives contribuent ainsi à la relance de l'activité économique et à la consolidation d'un secteur essentiel pour l'économie nationale.

Par ailleurs, la Chambre des Métiers note que le Projet s'inscrit dans une démarche exemplaire en matière de construction durable. Les plans et descriptions présentés du futur site, notamment en ce qui concerne l'intégration paysagère et l'efficacité énergétique, témoignent d'une volonté de veiller à ce que l'ouvrage réponde aux standards contemporains de la construction durable. Une telle approche favorise la transition vers des modèles de construction plus durables et plus performants, tout en offrant aux entreprises artisanales l'opportunité de mettre en valeur leur expertise dans ces domaines.

La Chambre des Métiers souligne à cet égard l'importance de maintenir une politique d'investissement soutenue, qui apportera une sécurité à moyen terme aux acteurs du secteur et favorisera un environnement propice à l'innovation et à l'emploi.

* * *

La Chambre des Métiers n'a aucune observation particulière à formuler relativement au projet de loi lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 10 août 2026

Pour la Chambre des Métiers



Tom WIRION
Directeur Général



Tom OBERWEIS
Président